

Ce 4 juillet, se tiendra l'audience préliminaire en vue du procès de « l'affaire du 8/12 » qui aura lieu sur 16 demi journée en octobre. Ce 4 juillet sera donc l'occasion de voir, après nous avoir cuisinier pendant plus de 2 ans et demi, à quelle sauce l'état français compte nous manger.

Après avoir réussi à quitter la Torture Blanche qu'est l'Isolement suite à la Grève de la Faim qui failli me tuer, Isolement de 16 mois qui fut reconnu illégal par la suite (ce que nous savions tou·te·s déjà).

Après avoir passé 6 mois sous bracelet électronique, avec un Contrôle Judiciaire (CJ) particulièrement strict : Interdiction de sortir hors des heures de travail (hormis entre 14H et 16H les jours nous ouvrés), Interdiction de quitter le département assigné, Interdiction de communiquer avec ses co-inculpé·e·s, Interdiction de Manifestation/Rassemblement, Obligation d'habiter à un endroit précis, Obligation de justifier de sa situation professionnelle, Obligation de suivi avec une CPIP (Conseillère Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), Obligation de suivi avec un binôme anti-radicalité (un psy et un éducateur), Obligation d'aller faire des autographes à la gendarmerie toutes les semaines. Tout ceci n'est que la prison à la maison et génère un stress de malade et ce encore plus lorsque le matériel déconne et déclenche des alertes évasions, risquant alors de me renvoyer en prison, alors que j'étais tranquillement chez moi (heureusement à chaque fois que cela s'est produit, il y avait des ami·e·s sur place).

Depuis le 28 septembre, le bracelet a été enlevé mais mes conditions de vie (excepté les horaires de sorties) sont restés exactement les mêmes. Je suis considéré libre mais je reste dans une sorte de prison à la fois physiquement mais surtout mentalement.

Le 4 juillet sera aussi l'énième occasion de demander la main levée du CJ ou tout du moins son allègement. Il faut savoir que toute les demandes précédentes ont été l'occasion par les différents procureurs d'être insultant·e·s à mon égard.

Lorsque je demande à pouvoir aller voir ma mère, qui n'est pas apte à venir seule jusque là où je vie, on me répond de ne pas m'être soucier de ma mère lorsque je suis parti combattre contre daesh, de ne pas m'être soucier de ma mère lorsque j'ai entamé une grève de la faim contre l'isolement, grève de la faim dont je rappelle était mon ultime tentative pour sauver ma vie de l'enfer que me faisait subir l'état français, qui me détruisait physiquement, mentalement et psychologiquement et qui sera jugé, comme dit plus haut, illégal par la suite.

Avec la restriction à mon seul département qui se trouve à la confluence de deux autres et qu'énormément de mes ami·e·s sont de l'autre côté de la « frontière », je me retrouve encore dans la situation de celui qui attend que ses proches puissent venir pour les voir, comme au parloir. Je me retrouve à être encore et toujours la personne à aller rendre visite, à soutenir et non plus un simple ami que l'on fréquente. Je ne peux pas aller soutenir un·e ami·e qui ne va pas pas bien, je ne peux pas rendre un coup de main... Et que dire du déséquilibre que cela créer dans les relations intimes, des dépendances et des comportements que cela induit...

Et lorsque je demande d'élargir mon périmètre géographique, alors que je ne suis plus considéré en prison, on m'envoie paître, on hurle dans les tribunaux que ce que j'ai c'est déjà trop, que ma place est en prison. Comme si la présomption de culpabilité devait primée alors même qu'après plus d'un an dehors, on ne m'a rien reproché spécifiquement.

Mais le pire c'est l'interdiction de communiquer avec mes ami·e·s co-inculpé·e·s ! Car même si je ne trouvais pas ça légitime depuis le début, cela devient complètement incompréhensible depuis que l'instruction est finie. L'enquête est finie !

Cela fait donc depuis plus de deux ans et demi, que je n'ai pu discuter avec mes ami·e·s (à l'exception d'un·e seul·e). Pourtant ce sont les seules personnes qui vivent le même enfer que moi, le même stress, les mêmes angoisses, les mêmes craintes, les (plus ou moins) mêmes situations de vies, les seules personnes qui peuvent comprendre ce que je vis et malgré tout, les seules à qui je ne puis parler. Ce sont des ami·e·s qui m'ont été arraché·e·s le 8/12, (dont l'un·e avec qui je vivais et qui a depuis lors des problèmes de santé) et qu'on me refuse encore de retrouver. Aristote disait de

l'amitié : « Elle est indispensable à la vie : sans ami nul ne voudrait vivre, même en étant comblé de tous les autres biens. »

Sans même m'étaler sur l'irrespect manifeste de notre droit à la défense, droit qui comme tant d'autres ont été bafoués dans cette procédure, je me demande si ces interdictions ne sont pas encore une fois une sadique punition préventive...